



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 12 septembre 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Réalisation de l'itinéraire de substitution entre Ploeren et Vannes pour les véhicules lents dans le cadre des travaux sur la RN 165**

Dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la RN165 dans le Morbihan entre Vannes et Auray, la réalisation de l'itinéraire de substitution permettant les déplacements des usagers non autorisés sur la voie express (véhicules lents) restait à finaliser. Il sert d'itinéraire alternatif en cas de coupure de la route nationale.

Dans la continuité de la partie de l'itinéraire réalisée au nord de la RN à l'ouest de Ploeren, l'aménagement va se prolonger au sud de la RN entre la rue de Guernuhé et le pont de Luscanen.

Le chantier débutera mi-octobre 2012 pour une durée de 5 mois.

Les travaux consistent principalement à réaliser en tracé neuf une voie bidirectionnelle de 6 m de large avec sur accotement une bande multifonctionnelle (permettant d'accueillir les usagers des modes doux), en retrait de la route nationale ; cette voie neuve s'étirera sur une longueur de 2km entre la rue de Guernuhé et la Butte du Roc.

Ces travaux s'accompagneront de la réfection du revêtement de la voirie existante entre la Butte du Roc et le pont de Luscanen, ainsi que sur la rue des Deux Moulins.

Les usagers seront informés des déviations qui seront mises en place afin de minimiser la gêne occasionnée.

Ces travaux, d'un montant de 1,6 M€, sont financés au travers du Contrat de Plan État-Région, à hauteur de 50% par l'État, 33,3% par le Conseil Régional de Bretagne et 16,7% par le Conseil Général du Morbihan.

Contacts presse :

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**  
Mission Communication : Corinne Gillet – 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11